© Drogues Info Service - 6 juillet 2025

Vos questions / nos réponses

Drogues

Par Profil supprimé Postée le 24/12/2012 14:14

> Notre fils de 21 ans fume occasionnellement du cannabis , mais pour se disculper il nous affirme que nous sommes aussi drogués que lui parce que mon mari boit un verre de vin à chaque repas , boit un café à la fin du repas et n'aime pas rater ce moment, et que le carré de chocolat qui l'accompagne complète notre addiction ! Impossible de lui faire entendre raison que la comparaison est loufoque , il tente de nous "prouver" par l'intermédiaire d'un site sur les drogues que le chocolat et le café sont bien des drogues dés que nous en ressentons la nécessité même si elle est modérée ! Pour lui un joint de temps à autre n'a aucun impact sur sa santé , les parents de ses copains (plusieurs !!!) en fument tous les soirs sans que cela est d'interaction sur leur comportement . (nous sommes les seuls bien sûr à ne pas faire comme les autres parents) . Il a déjà eu 6 moins de retrait de permis , il avait réussi à arrêter durant ce temps et reprend depuis quelques semaines . Quels arguments utiliser? merci !!!

Mise en ligne le 26/12/2012

Bonjour,

Vous semblez être dans une dualité avec votre fils en voulant opposer « argument contre argument ». Apriori cette forme de discussion perd le sens de prévention que nous supposons être sous jacent au départ. Il serait peut être nécessaire d’appréhender vos discussions différemment.

Il nous semble important que vous puissiez vous écouter. En effet, lui comme vous avez raison ! Une grande similitude existe entre une consommation occasionnelle de cannabis et une consommation modérée de vin, café ou chocolat : c’est la question du plaisir. Etes-vous pour autant tous dépendants ? Demandez-vous ce que cela vous apporte, si sans en consommer vous ne pourriez pas mener votre journée de la même manière, est-ce que cela rythme votre vie et est votre seul moment de plaisir, de détente ou d’intérêt etc… C’est seulement en fonction de vos réponses et de votre réflexion que la notion de dépendance pourra être utilisée.

Pour autant, le cannabis est le seul des produits que vous avez cité qui soit interdit en France. Votre fils en a parfaitement conscience et connait les effets et risques liés à cette consommation puisqu’il est déjà passé devant le juge. C’est donc une décision qui lui est personnelle.

Parlez en ensemble, faites lui part de vos inquiétudes, de votre position mais soyez attentive à ce que cela ne vienne pas détériorer votre relation...

Si vous souhaitez en discuter davantage, vous pouvez nous appeler au 080.23.13.13 (appel anonyme et gratuit depuis un poste fixe, 7j/7, de 8h à 2h). Nos écoutants pourront alors prendre un temps avec vous et vous apporter de plus amples informations au besoin.

Cordialement.